

LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT ÉVOLUENT... POUR MIEUX S'ADAPTER À VOTRE SITUATION !



Bénéficiaire d'une aide au logement ?

À partir de janvier 2021,
vos ressources les plus récentes
serviront à calculer le montant
de votre aide.

Découvrez vite
ce qui peut changer pour vous
sur caf.fr



Avec ma Caf,
j'ai le réflexe **en ligne**



LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT ÉVOLUENT...

Qu'est-ce qui va changer ?

À partir de janvier 2021, ce sont vos ressources des 12 derniers mois qui seront prises en compte (et non plus vos ressources d'il y a 2 ans) pour calculer le montant de votre allocation.

Mais le mode de calcul et la nature des ressources prises en compte restent les mêmes.

Ainsi, si vos ressources n'ont pas changé depuis 2 ans, le montant de votre aide restera le même.

Pourquoi ?

Cette évolution permettra de calculer le montant de votre aide au logement au plus près de votre situation actuelle.

Et comme vos droits seront actualisés tous les 3 mois, vous percevrez une aide qui correspond à votre situation.

Qu'est-ce que je dois faire ?

La Caf récupère automatiquement vos ressources auprès de votre employeur, des Impôts, de Pôle emploi et des organismes sociaux.

Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre Caf vous le demande.

BON À SAVOIR !

Pour suivre votre dossier, ayez le réflexe appli mobile ou caf.fr. Et n'oubliez pas de nous déclarer tout changement de situation le plus rapidement possible.